



ELIANCE
Formation

REFERENTIEL PROFESSIONNEL DU TECHNICIEN D'INSEMINATION

Selon l'arrêté du 18 janvier 2007.

Le technicien d'insémination réalise l'acte d'insémination artificielle :

- il contrôle l'aptitude de la femelle à être inséminée par tous les moyens appropriés ;
- il met en place la semence fraîche ou congelée en respectant les bonnes pratiques techniques, tant pour la manipulation et la décongélation éventuelle des doses de semence que pour le geste opératoire ;
- il peut mettre en place les traitements de maîtrise des cycles dans le respect de la réglementation en matière de pharmacie vétérinaire.

Le technicien d'insémination assure la gestion et la traçabilité des doses du dépôt de semence déclaré :

- il entretient la cuve cryogénique et gère le dépôt de doses de semence ;
- il tient à jour l'inventaire du dépôt de doses de semence et le plan de cuve ;
- il s'assure de la traçabilité des doses de semence.

Le technicien d'insémination enregistre chaque insémination transmise au système national d'information génétique concerné en application de l'article 5 de l'arrêté du 28 décembre 2006.

Le technicien d'insémination connaît :

- la réglementation communautaire en vigueur en matière de :
 - o circulation et stockage des semences ;
 - o normes sanitaires et zootechniques applicables aux reproducteurs admis à l'insémination
- la réglementation interne en vigueur en matière de :
 - o circulation et stockage des semences ;
 - o normes sanitaires et zootechniques applicables aux reproducteurs admis à l'insémination ;
 - o mise en place de la semence.

Le technicien d'insémination respecte les règles de bonnes pratiques et la réglementation concernant le bien-être animal, l'hygiène et la sécurité.



ELIANCE

Formation

REFERENTIEL D'EVALUATION

Selon l'arrêté du 18 janvier 2007.

Contenus (formation)	Compétences attendues (évaluation)
Etre capable de réaliser l'acte d'insémination en respectant le bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation	
Connaissances générales : <ul style="list-style-type: none">• Caractéristiques générales des animaux de l'espèce considérée• Anatomie des appareils reproducteurs mâle et femelle dans l'espèce considérée• Physiologie de la reproduction des femelles de l'espèce considérée	Reconnaître les races ou types génétiques et leurs principales particularités zootechniques Situer avec précision les différentes parties des appareils reproducteurs en indiquant les principales fonctions Caractériser le cycle sexuel, la gestation et le post partum chez la femelle Savoir expliquer les bases physiologiques de la conduite de l'IA. Identifier les anomalies physiologiques courantes et en indiquer les conséquences zootechniques Présenter les éléments des modifications physiologiques induites par la gestation et les moyens de les constater Présenter la maîtrise des cycles et les principales méthodes
L'amélioration génétique	Exposer les objectifs et les principes de l'amélioration génétique Interpréter et utiliser les documents techniques relatifs aux reproducteurs
L'insémination artificielle Le geste opératoire Les règles de sécurité	Manipuler et si nécessaire décongeler la semence dans le respect des règles techniques et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité Mettre en place la semence dans le respect du bien-être animal, des règles d'hygiène et de sécurité Mettre en place les traitements de maîtrise des cycles dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
La réglementation	Appliquer la réglementation concernant la monte publique, l'insémination artificielle, le bien-être animal ; et la mise en place des traitements de maîtrise des cycles
Etre capable de gérer le dépôt de semence dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène	
Le dépôt de semence <ul style="list-style-type: none">• La cuve• Les documents	Entretien la cuve cryogénique pour assurer une bonne conservation de la semence Tenir les documents obligatoires : plan de cuve et registre des stocks des doses reçues Tenir et transmettre les enregistrements d'insémination pour répondre à l'objectif de traçabilité de la semence
La réglementation	Appliquer la réglementation concernant la gestion du dépôt de semence